
[Imprimer](#)

Gare Thiais-Orly : lancement de la consultation pour le projet immobilier

Image

La première consultation d'opérateurs pour un des projets immobiliers liés aux gares du Grand Paris a été lancée le 6 décembre avec l'opération qui doit prendre place à côté de la gare Thiais-Orly (Val-de-Marne).

Jean-François Monteils, président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), Frédéric Moulin, directeur général de l'EPA Orly Rungis Seine Amont, et Antoine Bourguignon, directeur des programmes immobiliers de la SGP, ont lancé à l'occasion du Simi, le 6 décembre 2022, la toute première consultation d'opérateurs pour des projets immobiliers liés aux gares du Grand Paris. Elle concerne le projet lié à la future gare Thiais-Orly (anciennement Pont de Rungis), sur la ligne 14 sud du Grand Paris express.

Le projet porte sur la réalisation de 38 000 m² à construire avec une répartition égale entre les bureaux et les logements, mais la programmation est toujours en cours de finalisation. Il se situera au cœur de la ZAC Thiais-Orly et vise à transformer un endroit aujourd'hui dédié à la logistique en ville mixte. « Alors que 95 % des sols sont imperméabilisés, la ZAC comptera à terme 65 % d'espaces verts dont 40 % en pleine terre », a indiqué Frédéric Moulin.

« Ce lancement est une illustration et une inauguration : une illustration de la mise en œuvre concrète de la convention commune que nous avons signée l'an dernier, ici même, avec Grand Paris aménagement. Et une inauguration puisqu'il s'agit de la première opération en co-promotion lancée selon le nouveau système que nous avons mis en place, à la SGP, pour des projets immobiliers associés aux quartiers de gare du Grand Paris », a affirmé Jean-François Monteils.

Lauréat connu au deuxième trimestre 2023

Le projet immobilier lancé par la SGP suivra les référentiels désormais applicables aux projets menés par Grand Paris aménagement, et donc, par l'EPA Orsa. De la même façon, a expliqué Antoine Bourguignon, directeur des programmes immobiliers de la SGP, « nous n'inviterons à cette consultation que les promoteurs référencés par GPA ». Les promoteurs invités figurant sur une liste communiquée début février auront alors accès à une data room. Le lauréat pressenti se verra désigné au deuxième trimestre 2023.

Une SCCV (société civile de construction vente), dont SGP immobilier - la filiale de la société du Grand Paris dédiée aux opérations immobilières - se trouvera partie prenante, sera ensuite constituée. Puis une seconde consultation, dédiée cette fois à la maîtrise d'œuvre, sera lancée. Seuls y participeront les architectes et paysagistes lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt de la SGP. L'objectif est de déposer des permis de construire en 2024 pour commencer les travaux en 2025. Le maître d'ouvrage entend lancer, dorénavant, six à huit consultations de ce type chaque année.

Convention entre la SGP et CDC habitat

La Société du Grand Paris a signé, le 6 décembre 2022 au Simi, une convention avec CDC habitat par laquelle les deux acteurs s'engagent à développer dans les futurs quartiers de gare du Grand Paris express une offre de logements diversifiée et abordable répondant à l'impératif de sobriété

énergétique. La SGP souhaite réaliser 8 000 logements d'ici à 2032 à proximité des nouvelles gares du métro, en exploitant une réserve potentielle de foncier d'un million de m². La SGP et CDC habitat choisiront le montage le plus adapté à chaque quartier de gare pour y construire des logements neufs ex nihilo ou intervenir sur un patrimoine déjà existant : co-développement de projet, Vefa inversée, démembrement de propriété, bail réel solidaire, etc. Par ailleurs, des logements seront réservés aux « travailleurs clés » (secteur hospitalier, personnel du Grand Paris express) et CDC habitat mobilisera sa filiale Adoma pour accompagner la SGP dans la réalisation de pensions dédiées aux familles les plus fragiles de ces futurs quartiers.